

Cerema
Site de MONTPELLIER

proposition des agents en faveur
du territoire
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
au Conseil d'Administration
24 février 2016

Une petite équipe, si elle est structurante, n'est pas un maillon faible

Compte-tenu des grands enjeux du territoire, de l'organisation de la nouvelle région, de la demande de nos partenaires locaux, pour l'efficacité de la réponse du Cerema,

les agents proposent :

une mise en synergie des agences de Toulouse et Montpellier pour assurer le rôle de porte d'entrée du Cerema sur le territoire Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.



Le site de Montpellier, associé à celui de Toulouse, est légitime !

Pièces du dossier

argumentaire

cartes des enjeux et proposition

compte-rendu réunion 26 janvier.

**Cerema
Site de MONTPELLIER**

**pour une organisation du Cerema
en faveur du territoire
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**

Une petite équipe, si elle est structurante, n'est pas un maillon faible !

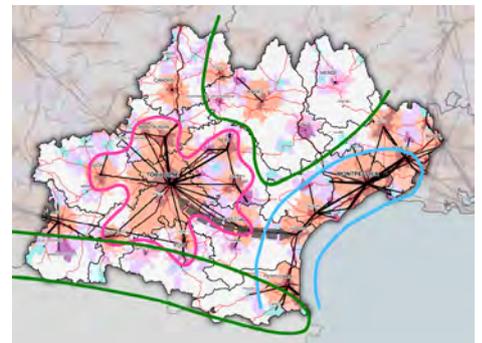
Contexte territorial

Deux grandes aires urbaines

- Toulouse,
- Montpellier (une métropole en devenir et un arc Méditerranéen de Perpignan à Nîmes).

Un territoire riche

- littoral (215 km),
- deux territoires de Montagne (Pyrénées et Cévennes),
- biodiversité (milieux humides, sites Natura 2000 (150 Sites en LR, 34% de la surface, 1^{ère} région en surface), nombreuses ZNIEFF et ZICO),
- paysages et patrimoine naturel remarquables (130 sites classés, 8 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO).



Des enjeux forts

- forte croissance démographique,
- logement, urbanisation,
- artificialisation des espaces agricoles et naturels,
- gestion des espaces naturels et préservation des espèces remarquables,
- gestion de la ressource en eau,
- mobilités et déplacements : des flux internationaux aux mobilités urbaines innovantes (tramways, zones de circulation apaisée, modes actifs, nouveaux services à la mobilité,...),
- sécurité routière (forte accidentalité),
- tourisme (incidences sur les déplacements, l'habitat, les déchets),
- énergies renouvelables (fort potentiel mais intégration environnementale difficile),
- risques anthropiques,
- risques naturels : inondations, submersion et érosion marine, éboulements rocheux, séismes.



Les partenaires

- **La DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**

Son organisation :

- une organisation en bi-site,
- des directions thématiques,
- mais un fonctionnement avec une vision d'ensemble.

Ses attentes :

- un accès simple au Cerema,
- une réponse globale et coordonnée.

L'expression de la DREAL :

« A l'avenir, il y aura bien une coordination pour l'ensemble de la nouvelle région (DREAL LRMP + 13 DDT), ce qui nécessitera également de disposer d'une coordination entre les 2 CEREMA ou mieux un changement de périmètre d'intervention des DT permettant d'englober la future région LRMP »

- **les DDT** : une demande forte d'une présence locale,
- **les conseils départementaux** : une prestation technique de proximité demandée et très appréciée,
- **le conseil régional** : une opportunité à saisir,
- **les petites communes** : un appui décisionnel irremplaçable,
- **l'agence française de la biodiversité** : bientôt à Montpellier, une complémentarité et un défi à réussir,
- **l'Ademe, l'Irstea Montpellier, l'Ifremer, le Cepralmar**, partenaires locaux incontournables pour le Cerema,
- **SNCF-réseau**.

Les constats

Les agents prennent acte :

- que les partenaires demandent un accès simple, identifié, opérationnel et global au Cerema,
- que plusieurs voix (DREAL, rapport Berteaud, ...) ont proposé la création d'une nouvelle DTer, ce qui a été refusé par la direction du Cerema (nécessité de créer des services supports et un large panel thématique),
- que la réponse sous forme pyramidale, au travers des directeurs, ne peut correspondre que très partiellement à l'attente des partenaires. Sans la force et la disponibilité du terrain, cette proposition est insuffisante,
- que l'agence de Toulouse a naturellement une place importante par son positionnement,
- que l'agence de Toulouse a développé des spécialités ponctuelles qui nécessiteront un renforcement sur les thématiques du territoire languedocien (littoral et biodiversité notamment) ainsi qu'un repositionnement intégrateur,



- que les DTer déclinent en ce moment le projet stratégique en resserrant leurs domaines d'activité et en se tournant vers une forme de polarisation, ce qui imposera, de fait, un besoin d'une énergie intégratrice et d'une compétence de transdisciplinarité,
- que la notion d'ancrage territorial, fortement affirmée dans le projet stratégique, ne doit pas être détournée ou oubliée,
- que les conséquences pratiques de la réforme territoriale et ses évolutions ne sont pas encore totalement connues et maîtrisées et que dans ce contexte la perte d'une implantation du Cerema dans une métropole telle que Montpellier, entraînant une grande dispersion des implantations Sud, apparaît stratégiquement inopportune et risquée,
- que la création d'un nouveau territoire, important en taille et en enjeux, nécessite d'y être acteur,
- que l'agence Languedoc-Roussillon s'est construite à partir d'un rôle de porte d'entrée et qu'elle en a acquis le savoir faire,
- qu'elle possède une vision claire de l'activité de la DTerMed et du Cerema en général (DTec et DTer), notamment par son rôle de porte d'entrée et par ses compétences techniques qui couvrent une dimension multidisciplinaire et transversale,
- qu'elle a une longue expérience du travail en équipe-projet,
- que les locaux sont fonctionnels et accessibles. Il est possible à peu de frais de les adapter pour un renforcement éventuel de l'équipe.

Les agents proposent

une mise en synergie des agences de Toulouse et Montpellier pour assurer le rôle de porte d'entrée du Cerema sur le territoire Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Les 2 agences devront s'organiser pour mettre en commun leurs compétences et leur relationnel dans un triangle *DTerSO* ** *DTerMed* ** *partenaires LRMP*, prenant en compte l'ensemble des enjeux du territoire.

Compétences à affirmer ou confirmer :

- savoir faire en matière de porte d'entrée,
- savoir faire en matière de programmation,
- capacité de réactivité, adaptabilité, proximité et disponibilité,
- connaissance du contexte local et de ses acteurs,
- compétence mobilités-transport : Montpellier sait se positionner sur l'ensemble de la thématique mobilités transports, avec une expertise « transports durables » et sécurité routière. Toulouse et Montpellier sont actuellement très complémentaires mais ne se sont pas encore mis en synergie.

Projet stratégique :

*« Engagé au service du développement durable des territoires, le Cerema sera non seulement expert de telle ou telle technique ou de tel ou tel domaine, mais il sera aussi **intégrateur** ».*



- compétence environnement et stratégie des territoires : compétence climat énergie et satellitaire à Toulouse ; biodiversité, littoral, planification à Montpellier. Montpellier travaille sur l'ensemble de la thématique environnement.
- compétence risques : cette compétence existe par des spécialités à Toulouse. Une thématique risques naturels plus globale pourrait être mise en place à Montpellier avec 1 ou 2 agents (ils sont déjà potentiellement présents (géotechnique et sismique). Une vision intégratrice pourra ainsi être développée.
- laboratoire : très développé à Toulouse, antenne très opérationnelle à Montpellier. Le positionnement de cette antenne de Montpellier est stratégique pour assurer le travail de terrain et une complémentarité forte, utile, voire indispensable au territoire, avec les laboratoires d'Aix et Toulouse.

En renforçant le domaine risques (naturels) par 1 ou 2 agents à Montpellier (ou en repositionnant partiellement ceux qui s'y trouvent déjà), et en mettant en place une bonne coordination entre les 2 entités, **la synergie Toulouse-Montpellier est directement opérationnelle.**

Elle permet de couvrir tous les champs d'action du Cerema, en partie par des prestations réalisées sur place mais surtout par une mise en relation avec l'ensemble des pôles de compétence du Cerema, aussi bien en DTerSO qu'en DTerMed ou dans les 11 directions.

Nota :

Les 7 premiers champs d'action du projet stratégique sont entièrement couverts par notre proposition.

Les 2 derniers, concernant infrastructures, habitat et bâtiment ne nécessitent pas une présence sur place dans la mesure où la compétence organisation et stratégie des territoires s'y trouve ; d'autant que, pour les infrastructures routières le périmètre d'action des DIR n'est

Ainsi, avec peu de modification structurelle, notre proposition est **l'organisation d'une équipe solidaire Toulouse - Montpellier qui permet de mettre en relation l'ensemble des forces du Cerema sur un territoire nouveau.**

Le statut de cette synergie sera celui le plus opportun pour le Cerema : deux agences, dépendantes chacune de sa DTer, mais mises en connexion, ou une seule agence sur 2 sites.

Le site de Montpellier, associé à celui de Toulouse, est légitime !

Les agents du site de Montpellier



Annexes à l'argumentaire

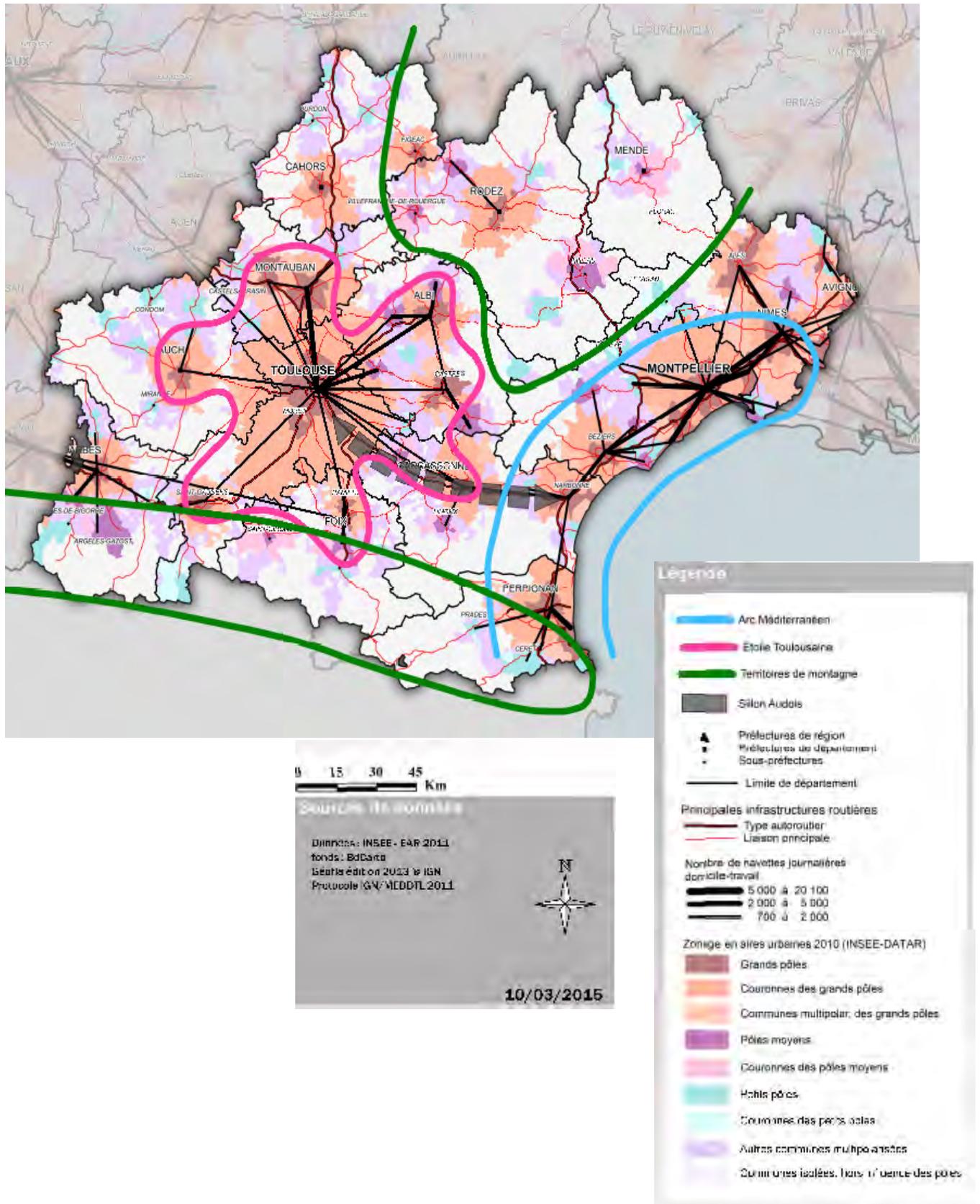
Tableau issu du rapport Berteaud qui valorise la région LRMP

Ce tableau montre que la région LRMP correspond au poids d'une DTer

	PIB 2012	Population au 01/01/13	Superficie
DTer Ile de France	30,7 %	18,6 %	2,2 %
DTer Centre Est	15,1 %	16,6 %	21,6 %
<i>Rhône-Alpes Auvergne</i>	11,6 %	12,1 %	12,8 %
<i>Bourgogne Franche-Comté</i>	3,6 %	4,5 %	8,8 %
DTer Sud Ouest (hors Mpy)	7,7 %	9,2 %	15,5 %
<i>Midi-Pyrénées Languedoc- Roussillon</i>	7,2 %	8,8 %	13,4 %
DTer Méditerranée (hors LRO)	7,5 %	8,3 %	7,4%
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	7,1 %	7,8 %	5,8 %
<i>Corse</i>	0,4 %	0,5 %	1,6 %
DTer Nord-Picardie	7,5 %	9,5 %	5,8 %
DTer Est	7,4 %	8,8 %	10,6 %
DTer Ouest	9,3 %	10,9 %	10,9 %
<i>Pays de la Loire</i>	5,1 %	5,7 %	5,9 %
<i>Bretagne</i>	4,2 %	5,1 %	5,0 %
DTer Normandie Centre	7,7 %	9,4 %	12,7 %
<i>Haute-Normandie Basse-Normandie</i>	4,3 %	5,3 %	5,5 %
<i>Centre</i>	3,4 %	4,1 %	7,2 %

A défaut de création d'une nouvelle DTer, la région LRMP mérite donc d'être bien desservie par le Cerema.

Carte réalisée par la préfiguration de la nouvelle région LRMP, montrant les enjeux du territoire



Proposition de réponse du Cerema au Territoire



**Cerema
Site de MONTPELLIER**

**pour une organisation du Cerema
en faveur du territoire
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**

**Compte rendu réunion
du 26 janvier 2016
à Montpellier**

Une petite équipe, si elle est structurante, n'est pas un maillon faible !

Compte rendu rédigé par les agents de Montpellier

Présents

- Bernard LARROUTUROU, directeur général du Cerema
- Florence HILAIRE, directrice Cerema Direction territoriale Méditerranée
- Laurence DAMIDAUX, directrice adjointe Cerema Dter Méditerranée
- Didier JAN, directeur Laboratoire d'Aix-en-Provence
- Isabelle ALLA, directrice adjointe Laboratoire d'Aix-en-Provence
- Les agents de l'agence Languedoc Roussillon
 - Claude BILLANT, chef d'agence
 - Didier HARLIN, adjoint
 - Jérôme CASSAGNES
 - Emilie CORREA
 - Bruno FIEVEZ
 - Pascal FOSSEY
 - Dominique GEY
 - Mélanie GUIOT
 - Rachel MALET-POUJOL
 - Benjamin SAUBION
- Les agents de l'antenne du laboratoire
 - Jérôme QUITTARD, chef d'antenne
 - Patrick DEMANGE
 - Stéphane LOUP
 - Patrice TOUJAS
- Les organisations syndicales
 - Patrick FOURMIGUE (CFDT)
 - Emmanuelle DAUBERCIES (FO)
 - Paul VERNY (UNSA)
 - Jean-Luc GASTAUT (CGT)



Claude BILLANT, chef d'agence, remercie Bernard LARROUTUROU, directeur général du Cerema, mesdames Florence HILAIRE, directrice de la direction territoriale Méditerranée et Laurence DAMIDAUX son adjointe d'être venus à Montpellier écouter les agents, suite à la version V0 du projet immobilier qui annonce une fermeture du site.

Il remercie également Didier JAN, directeur du laboratoire d'Aix en Provence et Isabelle ALLA son adjointe, ainsi que les 4 représentants des organisations syndicales de leur présence.

Claude BILLANT annonce les règles pour cette journée :

- les échanges seront courtois ;
- les représentants des organisations syndicales seront uniquement auditeurs pour laisser la parole aux agents.

Bernard LARROUTUROU prend la parole pour exprimer sa satisfaction de venir à Montpellier, d'avoir pu visiter les locaux et de pouvoir rencontrer les agents.

Il explique que les choix ont été difficiles, mais qu'il ne s'agit en aucun cas d'une mise en cause du travail de qualité des agents.

Il est venu pour avoir un échange, non pas pour convaincre de la fermeture ; aujourd'hui n'est pas un jour de décision. Il assure comprendre le ressenti des agents, mais assume la méthode et ses propositions. Il compte sur l'écoute des agents.

La décision finale sera prise en dernier lieu par le conseil d'administration. Cette décision devra être prise en accord avec le ministère des finances, France Domaine et les ministères de tutelle. Leur position, relayée par Bernard LARROUTUROU, serait de fermer le maximum de sites, pour eux, la version V0 n'irait pas assez loin.

Claude BILLANT précise son positionnement personnel : il avait senti que durant l'été 2015, des décisions peu favorables pour le site de Montpellier se préparaient et qu'il serait à l'interface de la hiérarchie et des agents. Son positionnement ne pouvait donc être que managérial : respect de la hiérarchie et des agents, avec le respect des demandes de confidentialité exprimées par chacun.

Ainsi, lorsque les agents ont écrit plusieurs courriers à l'attention de la direction de la DterMed puis du conseil d'administration, il est resté en retrait. Aujourd'hui, il s'agit de faire des propositions, il est donc dans son rôle pour conduire ce débat.

Claude BILLANT présente l'ensemble des participants. Un organigramme du site de Montpellier est présenté aux participants :

L'agence Languedoc Roussillon comporte deux domaines d'activités et un rôle historique de porte d'entrée sur la région. Son chiffre d'affaire est de 1M€/an.

Les deux domaines sont :

- l'environnement et la stratégie des territoires (environnement, biodiversité, littoral, énergies renouvelables, planification, ...)
- la sécurité et la gestion des mobilités (nouveaux services à la mobilité, information multimodale, modes de déplacements actifs, sécurité)



routière,...)

L'agence est organisée :

- en management par projet, de manière à pouvoir traiter toute affaire complexe en créant une équipe associant des experts localisés à Aix-en-Provence ou ailleurs,
- par domaine d'activités de manière à créer des synergies avec les services traitant des mêmes thématiques.

L'antenne de Montpellier du laboratoire d'Aix-en-Provence sert également de porte d'entrée pour les activités de laboratoire. L'antenne a une activité forte pour les services de l'État, les sociétés d'autoroutes et les collectivités, en particulier pour le Conseil Départemental de l'Hérault (avec un marché à commandes de 350 k€/an). Elle réalise la grande majorité des essais techniques dits routiers et fait travailler non seulement le laboratoire d'Aix-en-Provence mais aussi d'autres laboratoires du Cerema pour les prestations plus complexes.

La proposition argumentée des agents est ensuite présentée.

Cette proposition, dont l'argumentaire est annexé au présent CR, s'appuie sur un contexte territorial aux multiples et forts enjeux, aussi bien urbains qu'environnementaux. Le territoire est riche par sa complexité et son potentiel.

Les acteurs du territoire sont également diversifiés et importants.

Pour répondre aux enjeux et acteurs de ce territoire et en adéquation avec l'objectif d'ancrage territorial du Cerema, compte tenu des distances entre les grands pôles du sud de la France, la conviction des agents et des interlocuteurs locaux est qu'il y aurait peu de sens d'afficher que tout se traite depuis Aix-en-Provence ou Bordeaux, sièges des 2 directions territoriales. La présence locale du Cerema est une demande forte de la DREAL nouvellement constituée, des DDT et aussi des Conseils Départementaux. Cette demande s'est d'ailleurs exprimée par un courrier du Président du Conseil Départemental de l'Hérault à Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, lui demandant de conserver le site.

Aussi, suite à un argumentaire détaillé, qui pourra être développé, les agents du site de Montpellier proposent **une mise en synergie des agences de Toulouse (DALETT) et Montpellier pour assurer le rôle de porte d'entrée du Cerema sur le territoire Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.**

Les 2 sites restent bien entendu rattachés à leurs directions territoriales.

Chacun des agents a pu s'exprimer sur son activité et ses liens avec les acteurs du territoire. Il a pu être démontré un grand sens d'esprit d'équipe, une passion pour le métier exercé, une grande capacité d'adaptation, la fierté d'appartenir au Cerema sur le site de Montpellier et la détermination pour faire vivre ce site utile au Cerema.

Bernard LARROUTUROU fait valoir d'autres arguments tels la baisse des effectifs et la volonté de l'Etat de fermer des sites. A son argument de fragilité du site en raison de son faible effectif (19 agents début 2015), il est répondu que le site a



toujours su s'adapter et montrer sa force.

Les 2 agents hébergés ponctuellement à Montpellier peuvent également apporter un complément de compétence, utile pour une porte d'entrée sur la thématique des risques, tout en restant rattachés à leur département respectif localisé à Aix en Provence.

Si un renforcement s'avérait judicieux, Montpellier est suffisamment attractif pour attirer de nouvelles recrues de qualité.

Bernard LARROUTUROU prend acte de la proposition des agents et indique qu'il donnera ultérieurement sa réponse.

Pour des raisons de procédure, il précise que ce sera toutefois la version V0 qui sera présentée au CA de fin février. Les modifications éventuelles interviendront sur des versions qui suivront ce CA.

Les agents seront vigilants à ce que leur proposition soit cependant évoquée au prochain CA et à ce que les étapes annoncées soient respectées dans le souci d'une véritable concertation avec toutes les parties prenantes du Cerema.

Le site de Montpellier, associé à celui de Toulouse, est légitime !

Les agents du site de Montpellier

